



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 22 août 2011 à 19 h ajournée au 25 août 2011 à 19 h 30 en la salle du
Conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Est également présent :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Est absent :

Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

AJOURNEMENT

CM-201108225

Considérant que le greffier a été informé par le directeur général qu'il est dans l'impossibilité de se présenter à la séance du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'ajourner la séance ordinaire du lundi 22 août 2011 à 19 h au jeudi 25 août 2011 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA SÉANCE EST AJOURNÉE À 19 H 05.

CM-201108226

REPRISE DE LA SÉANCE

Considérant qu'au moment de reprendre la séance, tous les membres du conseil sont présents formant quorum ainsi que le directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire ajournée du 22 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Lors de cette période de questions, monsieur Pierre Beauvais dépose à l'attention des membres du conseil les documents suivants :

1. Rénovation à la carte de la Direction de l'habitation
2. Rénovation résidentielle majeure de la Direction de l'habitation
3. Programmes et services de Rénovation Québec

Par ailleurs, monsieur le maire, Robert Coutu, remet à un citoyen, monsieur Sylvio Tremblay, un tableau faisant état de la répartition des compétences entre l'agglomération de Montréal et les villes liées.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2011

CM-201108227

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 août 2011 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 août 2011

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapport des commissions

4.1 Rapport de la Commission des loisirs et de la vie communautaire du 14 juin 2011

4.2 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 27 juillet 2011

5 Rapport des services

5.1 Modification de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et le Club de hockey junior AAA de Montréal-Est

5.2 Approbation du projet présenté par l'organisme « Au pignon de l'est » pour son programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

5.3 Autorisation d'un budget de 1 000 \$ pour les activités du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2011

5.4 Approbation des prévisions budgétaires de l'Association de hockey mineur de Montréal-Est

5.5 Servitude d'empiètement pour l'immeuble situé au 51, avenue Broadway

5.6 Approbation du plan d'action local de gestion des matières résiduelles

5.7 Procédures en recouvrement de taxes municipales

5.8 Entérinement de la location du système ÉcoPatinoire - 3 ans - 5 356 \$

5.9 Résolution relative aux dossiers de monsieur André Billette

5.10 Entérinement de l'achat d'un déshumidificateur pour l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet et imputation de la dépense d'au plus 29 950 \$ à même les disponibilités du fond d'amélioration

6 Règlement

6.1 Règlement 739-5 modifiant le règlement 739 – *Règlement sur les nuisances et le bon ordre* – et ses amendements afin d'interdire les bagarres – Adoption

6.2 Règlement 16-2011 – *Règlement relatif aux ventes-débarras* – Adoption

6.3 Premier projet – Règlement 713-84 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement hors rue

7 Adjudication de contrats

8 Mandat de services professionnels

8.1 Mandat à Planex consultants inc. pour la réfection des parcs Des vétérans et Edmond-Robin (DST-2011-43) au prix de sa soumission, soit 34 492 \$ incluant toutes taxes

8.2 Mandat à Genivar inc. pour la construction d'un bassin de drainage de la Place Marien – terre 245 (DST-2011-44) au prix de sa soumission, soit 19 367,25 \$ incluant toutes taxes

9 Personnel

9.1 Embauche de monsieur Christian Castillo au poste d'agent de services aux clients — informatique

9.2 Nomination de madame Anny Tremblay à titre de secrétaire de direction auxiliaire à la Direction du greffe et des archives

10 Demande de contributions financières

10.1 Don de 500 \$ à madame Alexandra Ladouceur pour sa participation aux championnats du Commonwealth de sauvetage en piscine qui se tiendront du 27 septembre au 1^{er} octobre 2011

10.2 Don de 500 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour la tenue de son 34^e Salon des métiers d'art qui se tiendra du 4 au 6 novembre 2011

11 Relation publique

12 Proclamation

13 Affaire nouvelle

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2011

CM-201108228 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201108229 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 22 août 2011.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2011

CM-201108230 4.1

Le greffier dépose séance tenante le rapport de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire tenue le 14 juin 2011.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 27 JUILLET 2011

CM-201108231 4.2

Le greffier dépose séance tenante le rapport du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 27 juillet 2011.

RAPPORT DES SERVICES 5

MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE CLUB DE HOCKEY JUNIOR AAA DE MONTRÉAL-EST

CM-201108232

5.1

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et le Club de hockey junior AAA de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver la modification de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et le Club de hockey junior AAA de Montréal-Est à l'effet de :

- De modifier l'article 4 des obligations du Premier Comparant (Ville de Montréal-Est) pour qu'il se lise dorénavant comme suit :

« Le premier comparant s'engage aussi à fournir gratuitement le local adjacent au restaurant du Centre récréatif Édouard-Rivet, lequel dispose d'une fenêtre mitoyenne avec l'aréna dudit centre; »

- De remplacer l'article 4 des obligations du Deuxième Comparant (Club de hockey junior AAA de Joliette) pour qu'il se lise dorénavant comme suit :

« Sous réserve du deuxième alinéa de cet article, le Deuxième Comparant pourra louer à des fins publicitaires, et percevoir les revenus de cette location, les murs de l'aréna, les bandes de la patinoire ainsi que la glace; la disposition et le nombre de publicités sur la glace devront toutefois être approuvés préalablement par la chef de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires du Premier Comparant.

Toutefois, seul le logo du Premier Comparant se situe à l'intérieur du cercle d'engagement de la patinoire; il doit demeurer en son centre en tout temps, et ce, en conformité aux spécifications établies par le Premier Comparant. De plus, les logos du Tournoi BANTAM, de l'Association de hockey mineur de Montréal-Est, de l'équipe les Éclipses de Montréal-Est ainsi que de l'équipe les Rangers de Montréal-Est devront être situés dans la zone neutre de la patinoire; leur disposition doit être approuvée préalablement par la chef de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires du Premier Comparant.

Le Deuxième Comparant s'engage et s'oblige à remettre à la chef de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires du Premier Comparant un plan illustrant la disposition des logos qu'il entend placer sur la patinoire avant le 30 juin des années 2012 et 2013. ».

D'autoriser le directeur général ou le maire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROJET PRÉSENTÉ PAR L'ORGANISME « AU PIGNON DE L'EST » POUR SON PROGRAMME DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

CM-201108233

5.2

Considérant que, dans le cadre du Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville de Montréal-Est peut obtenir une aide financière pour l'organisation de projet;

Considérant qu'un nouvel organisme, soit « Au pignon de l'est », a soumis un projet à la Ville de Montréal-Est qui consiste à offrir aux familles un milieu social favorisant la prévention, l'éducation, l'entraide et la solidarité. Il vise notamment à favoriser le mieux-être et l'épanouissement des familles en offrant des activités de concertation, d'animation culturelle et d'éducation sociale telles que des groupes de discussion, des comités de réflexion, des ateliers de créativité et des ateliers d'écriture;

Considérant que le projet rejoint les objectifs du programme de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale et qu'il serait bénéfique pour plusieurs citoyens de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que les besoins financiers de cet organisme pour la réalisation du projet s'élèvent à 35 040,62 \$ et que ces besoins pourraient être entièrement financés à partir des sommes réservées à la Ville de Montréal-Est dans le cadre du Programme de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale, soit 56 465 \$;

Considérant que, pour réaliser le projet, l'organisme doit avoir une assurance et qu'elle nous demande de l'ajouter à titre d'assuré additionnel sur notre assurance responsabilité civile;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'approuver le projet soumis par l'organisme sans but lucratif « Au pignon de l'est » et d'autoriser ce dernier à déposer, au nom de la Ville de Montréal-Est, une demande de soutien financier auprès du Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

D'autoriser le greffier, m^e Roch Sergerie, à adresser une demande auprès de nos assureurs afin d'ajouter l'organisme « Au pignon de l'est » à titre d'assuré additionnel sur notre police d'assurance responsabilité civile aux fins du projet soumis;

D'autoriser le directeur général ou le maire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major et monsieur le maire Robert Coutu dénoncent avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier puisque ceux-ci siègent au Comité consultatif d'urbanisme. De ce fait, ils se retirent de la séance en s'abstenant de participer aux discussions concernant ce point.

AUTORISATION D'UN BUDGET DE 1 000 \$ POUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR L'ANNÉE 2011

CM-201108234 5.3

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme siègent en moyenne six fois par année;
Considérant que les rencontres se tiennent à l'hôtel de ville et commencent à 18 h 30;
Considérant que la majorité des membres se présentent aux rencontres directement après leur travail;
Considérant que les rencontres se terminent vers 21 h;
Considérant qu'un montant de 1 000 \$ serait suffisant pour couvrir les frais de repas et de toutes autres activités jugées pertinentes au fonctionnement de ce comité d'ici la fin de l'année 2011;
Considérant qu'il y aurait lieu de prévoir un montant maximal de 2 500 \$ annuellement afin de couvrir les frais de fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, à compter de 2012;
Considérant qu'il est prévu au règlement 14-2011 – *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* que le Conseil peut mettre à la disposition du Comité consultatif d'urbanisme les sommes d'argent dont il a besoin pour l'accomplissement de ses fonctions.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder une somme de 1 000 \$ au Comité consultatif d'urbanisme pour couvrir les frais de certaines dépenses reliées à son fonctionnement, et ce, pour 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite de l'étude du point ci-dessus, madame la conseillère Monique Major et monsieur le maire Robert Coutu réintègrent l'assemblée.

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST

CM-201108235 5.4

Considérant que l'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et l'Association de hockey mineur de Montréal-Est prévoit que les représentants de l'association doivent déposer les prévisions budgétaires de l'association pour approbation du Conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver les prévisions budgétaires telles que présentées par les représentants de l'Association de hockey mineur de Montréal-Est à la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 51, AVENUE BROADWAY

CM-201108236 5.5

Considérant la demande adressée à la Ville de Montréal-Est pour régulariser l'empiètement du garage situé dans la cour arrière de l'immeuble sis au 51, avenue Broadway au dessus de la ruelle, propriété de la Ville de Montréal-Est, laquelle est connue et désignée comme étant le lot 1 252 025 du Cadastre du Québec;

Considérant que cette servitude permettra aussi la réalisation de travaux d'isolation, par l'extérieur, du mur dudit garage;

Considérant que le mur actuel du garage empiète déjà de 0,02 m à son extrémité nord et de 0,08 m à son extrémité est,

Considérant que la corniche du garage empiète aussi de ce côté de la ruelle de 0,15 m;

Considérant que cette demande est raisonnable et qu'elle ne causera aucun préjudice au voisinage ni à la circulation dans la ruelle;

Considérant que les frais d'enregistrement de la servitude seront assumés par le propriétaire de cet immeuble;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité l'octroi de cette servitude d'empiètement.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une servitude d'empiètement de 0,15 m en faveur de l'immeuble situé au 51, avenue Broadway contre l'immeuble connu et désigné comme le lot 1 252 025 du cadastre du Québec et utilisé à des fins de ruelle. Cette servitude s'éteindra si le garage est démoli, détruit ou si ledit bâtiment perd ses droits acquis;

De mandater, m^e André Lesage, notaire, pour préparer ledit acte de servitude;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PLAN D'ACTION LOCAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CM-201108237

5.6

Considérant que le gouvernement a fixé des objectifs en matière de gestion des matières résiduelles;

Considérant que l'agglomération a adopté le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et qu'il prévoit que des actions doivent être prises au niveau local;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a la responsabilité d'adopter un plan d'action local de gestion des matières résiduelles;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit déposer son plan d'action local de gestion des matières résiduelles au Conseil d'agglomération de Montréal;

Considérant que des actions ont déjà été réalisées ou devront être complétées au plus tard au courant de l'année 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le plan d'action local de gestion des matières résiduelles tel que présenté par la Direction des services techniques.

D'autoriser le directeur des services techniques à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÉDURES EN RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES

CM-201108238

5.7

Considérant que des taxes sont impayées, et ce, depuis l'année 2009;

Considérant que des avis mensuels sont envoyés à tous les propriétaires dont le solde n'est pas payé en totalité;

Considérant qu'il y a lieu d'établir des procédures en recouvrement des taxes en souffrance;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre les immeubles à l'enchère publique au bureau du conseil pour les immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie pour les années 2009 et suivantes et qui figurent dans la liste préparée par la Trésorière, madame Carole Michelin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINEMENT DE LA LOCATION DU SYSTÈME ÉCOPATINOIRE — 3 ANS - 5 356 \$

CM-201108239

5.8

Considérant qu'il a été constaté que l'achat d'un système ÉcoPatinoire permet d'enlever l'air dans l'eau et permet également d'utiliser de l'eau froide pour le resurfaçage de la glace de la patinoire;

Considérant que l'eau filtrée permet d'obtenir une glace plus dure et claire;

Considérant que l'utilisation de ce système est moins énergivore;

Considérant que plusieurs plaintes des utilisateurs de l'aréna ont été déposées dans le passé relativement à la qualité de la glace de la patinoire du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant nos obligations contractuelles envers diverses parties relativement à la qualité de la glace;

Considérant la possibilité de blessures accrue due à une glace trop molle;

Considérant que le présent contrat est une location avec option d'achat et que la Ville de Montréal-Est peut mettre fin au contrat à n'importe quel moment au cours de la première année si elle n'est pas satisfaite des résultats.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la location du système ÉcoPatinoire, sans l'option d'achat, auprès de NBP International pour une période de 3 ans et d'autoriser une dépense annuelle de 5 356 \$, laquelle inclue toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION RELATIVE AUX DOSSIERS DE MONSIEUR ANDRÉ BILLETTE

CM-201108240

5.9

Considérant que la Cour d'appel a rendu jugement le 18 février 2011 faisant en sorte de retourner le dossier à la Commission des relations du travail afin qu'elle exerce ses pouvoirs en considérant que le contrat de travail de monsieur André Billette était à durée indéterminée;

Considérant que suite à ce dossier des dates d'audience devant la Commission des relations du travail ont été fixées à la demande du procureur de monsieur Billette afin de déterminer les dommages relatifs à la fin d'emploi de monsieur Billette et afin que monsieur Billette soit réintégré dans ses fonctions de directeur général;

Considérant que le 6 juillet 2011, le conseil municipal s'est réuni (à l'exception de madame Sylvie Dauphinais) avec m^e Frédéric Poirier du cabinet Bélanger Sauvé afin de discuter de ces deux (2) éléments (les dommages et la réintégration) et qu'à ce moment le Conseil municipal à la majorité a mandaté m^e Poirier pour contester ces deux (2) éléments, car d'une part les montants demandés sont nettement exagérés et que d'autre part la réintégration n'est pas appropriée;

Considérant que les 19 et 21 juillet 2011, m^e Poirier a représenté la Ville devant la Commission des relations du travail afin de contester les dommages réclamés par monsieur Billette ainsi que sa demande de réintégration à son poste de directeur général;

Considérant que le 19 août 2011, le procureur de monsieur Billette a annoncé que quatre (4) membres du conseil municipal témoigneraient dans la cause de monsieur Billette relativement à sa réintégration;

Considérant la lettre du procureur de monsieur Billette, m^e Frédéric Poirier et m^e Yvon Denault se sont présentés à une réunion du Conseil municipal le 22 août 2011 afin de valider le mandat donné au cabinet Bélanger Sauvé le 6 juillet 2011;

Considérant le résultat de la réunion, soit que la majorité du Conseil municipal (soit cinq [5] membres du Conseil municipal – un [1] membre du Conseil municipal neutre – un [1] membre du Conseil municipal pour la réintégration de monsieur Billette) désire toujours contester les dommages réclamés par monsieur Billette ainsi que sa réintégration, car d'une part les montants demandés sont nettement exagérés et que d'autre part la réintégration n'est pas appropriée;

Considérant ce qui précède, il y a lieu de maintenir le même mandat que celui établi le 6 juillet 2011 au cabinet Bélanger Sauvé.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De contester les sommes réclamées par monsieur André Billette, car les montants demandés sont nettement exagérés;

De contester la réintégration de monsieur André Billette, car elle n'est pas appropriée et désirée par le Conseil municipal.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Michel Bélisle.

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ENTÉRINEMENT DE L'ACHAT D'UN DÉSHUMIDIFICATEUR POUR L'ARÉNA DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET IMPUTATION DE LA DÉPENSE D'AU PLUS 29 950 \$ À MÊME LES DISPONIBILITÉS DU FOND D'AMÉLIORATION

CM-201108241

5.10

Considérant qu'il existait un problème d'humidité excessive dans l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que le problème était accentué lors du démarrage des compresseurs de l'aréna et que cette humidité excessive était la cause de la présence d'eau à plusieurs endroits de l'aréna;

Considérant que pour combattre cette humidité excessive, il fallait augmenter le chauffage de l'aréna ce qui occasionnait un ramollissement de la glace;

Considérant que l'installation d'un déshumidificateur était la solution;

Considérant que le coût pour l'achat du déshumidificateur est plus économique que la location à long terme;

Considérant nos obligations contractuelles envers diverses parties relativement à la qualité de la glace;

Considérant que l'installation d'un déshumidificateur permettra des économies de chauffage et que l'air ambiant sera plus confortable pour les utilisateurs de l'aréna.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner l'achat d'un déshumidificateur auprès de Toromont Cimco et d'autoriser une dépense à cette fin de 24 950 \$ à même les disponibilités du fond d'amélioration du Centre récréatif Édouard-Rivet;

D'autoriser également une dépense de 5 000 \$ pour l'achat et l'installation, par la direction des Travaux publics, des pièces requises à l'installation et au branchement dudit déshumidificateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 6

RÈGLEMENT 739-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 — *RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE* — ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTERDIRE LES BAGARRES — ADOPTION

CM-201108242 6.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 739-5 modifiant le règlement 739 — *Règlement sur les nuisances et le bon ordre* — et ses amendements afin d'interdire les bagarres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 16-2011 — *RÈGLEMENT RELATIF AUX VENTES-DÉBARRAS* — ADOPTION

CM-201108243 6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 16-2011 — *Règlement relatif aux ventes-débarras*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIER PROJET — RÈGLEMENT 713-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 — *RÈGLEMENT DE ZONAGE* — ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT HORS RUE

CM-201108244 6.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le premier projet — Règlement 713-84 modifiant le règlement 713 — *Règlement de zonage* — et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement hors rue;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS 7

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

MANDAT À PLANEX CONSULTANTS INC. POUR LA RÉFECTION DES PARCS DES VÉTÉRANS ET EDMOND-ROBIN (DST-2011-43) AU PRIX DE SA SOUMISSION, SOIT 34 492 \$

CM-201108245 8.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a invité trois firmes pour les services professionnels pour la réfection des parcs Des vétérans et Edmond-Robin (DST-2011-43);

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 août 2011;

Considérant que les trois soumissionnaires ont obtenu un pointage intérimaire de plus de 70 points à la suite de l'étude de cette offre professionnelle par le comité formé à cette fin

Considérant que la firme Planex consultants inc. obtient le premier rang, soit 37,9798, à la suite de l'ouverture des enveloppes de prix le 16 août 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint, et d'adjuger le contrat pour les services professionnels pour la réfection des parcs Des vétérans et Edmond-Robin (DST-2011-43) à Planex consultants inc. au montant de leur soumission, soit 34 492 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À GENIVAR INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE DRAINAGE DE LA PLACE MARIEN — TERRE 245 (DST-2011-44) AU PRIX DE SA SOUMISSION, SOIT 19 367,25 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES

CM-201108246

8.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a invité trois firmes pour les services professionnels pour la construction d'un bassin de drainage de la Place Marien — terre 245 (DST-2011-44);

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 août 2011;

Considérant que les trois soumissionnaires ont obtenu un pointage intérimaire de plus de 70 points à la suite de l'étude de cette offre professionnelle par le comité formé à cette fin;

Considérant que la firme Genivar inc. obtient le premier rang, soit 68,6726, à la suite de l'ouverture des enveloppes de prix le 16 août 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint, et d'adjuger le contrat pour les services professionnels pour la construction d'un bassin de drainage de la Place Marien — terre 245 (DST-2011-44) à Genivar inc. pour le montant de leur soumission, soit 19 367,25 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9

EMBAUCHE DE MONSIEUR CHRISTIAN CASTILLO AU POSTE D'AGENT DE SERVICES AUX CLIENTS — INFORMATIQUE

CM-201108247

9.1

Considérant que monsieur Christian Castillo a occupé la fonction d'agent de services aux clients à la division — informatique du 22 mars au 19 mai 2010 et du 21 septembre au 17 décembre 2010.

Considérant que, dans le cadre de sa formation, celui-ci a effectué un stage de 60 jours à la division — informatique au cours de l'hiver 2011;

Considérant que les changements apportés à l'ensemble du réseau informatique créent des besoins de personnel à la division — informatique pour la réalisation de divers projets au courant de la prochaine année;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer monsieur Christian Castillo à titre d'agent de services aux clients auxiliaire à temps partiel à la division — informatique de la Direction générale pour la période du 5 septembre 2011 au 30 avril 2012, le tout suivant les conditions de travail des employés cols blancs établies par la convention collective actuellement en vigueur; cette période peut être prolongée de six mois;

De transférer du poste budgétaire « services professionnels » de la division de l'informatique (poste numéro 02.130.30.414) au fond général de la Ville la somme de 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME ANNY TREMBLAY À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION AUXILIAIRE À LA DIRECTION DU GREFFE ET DES ARCHIVES

CM-201108248

9.2

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir le poste de secrétaire de direction à la Direction du greffe et des archives puisqu'il est vacant;

Considérant qu'à la suite du processus de sélection, il apparaît que madame Anny Tremblay a le profil pour occuper ledit poste;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Louis Lemay, directeur général, à l'effet d'embaucher madame Anny Tremblay audit poste.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'embaucher madame Anny Tremblay au poste de secrétaire de direction auxiliaire à la Direction du greffe et des archives, le tout suivant les conditions de travail des employés cols blancs établies par la convention collective actuellement en vigueur. Le traitement salarial de madame Anny Tremblay est fixé au minimum de l'échelle, telle qu'établie par ladite convention collective, pour le groupe de traitement 8. Cette embauche est toutefois conditionnelle à la réussite par celle-ci et à la satisfaction de la Ville de Montréal-Est d'un examen médical ainsi que d'une vérification de crédit et de ses antécédents judiciaires;

De mandater madame Isabelle Rivest afin de déterminer la date d'entrée en fonction de madame Anny Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

DON DE 500 \$ À MADAME ALEXANDRA LADOUCEUR POUR SA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DU COMMONWEALTH DE SAUVETAGE EN PISCINE QUI SE TIENDRONT DU 27 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2011

CM-201108249

10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue de madame Alexandra Ladouceur pour sa participation aux championnats du Commonwealth de sauvetage en piscine qui se tiendront du 27 septembre au 1^{er} octobre 2011;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications, et d'octroyer une contribution financière de 500 \$ à madame Alexandra Ladouceur pour sa participation aux championnats du Commonwealth de sauvetage en piscine qui se tiendront du 27 septembre au 1^{er} octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 \$ À L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE POUR LA TENUE DE SON 34^E SALON DES MÉTIERS D'ART QUI SE TIENDRA DU 4 AU 6 NOVEMBRE 2011

Conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, le maire, monsieur Robert Coutu, a avisé le greffier dans les quatre-vingt-seize heures de l'adoption de la résolution CM-201108250 « DON DE 500 \$ À L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE POUR LA TENUE DE SON 34^E SALON DES MÉTIERS D'ART QUI SE TIENDRA DU 4 AU 6 NOVEMBRE 2011 » qu'il ne l'approuve pas. De ce fait, le greffier a suspendu les effets de cette résolution jusqu'à ce qu'elle soit considérée à nouveau par le conseil dès la séance suivante, d'urgence et en priorité.

CM-201108250

10.2

Considérant la demande d'aide financière reçue de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour la tenue de son 34^e Salon des métiers d'art qui se tiendra du 4 au 6 novembre 2011;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications, et d'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour la tenue de son 34^e Salon des métiers d'art qui se tiendra du 4 au 6 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201108251

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier